

Avis voté en plénière du 11 avril 2017

## La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble

## Déclaration du groupe CFTC

L'habitat durable, économe en énergie, répond aux besoins multiples d'une société de plus en plus différenciée, selon que l'on vive en territoire rural, urbain, dans une métropole ou une ville moyenne.

Le vieillissement de la population, les mobilités imposées, pour travailler, étudier, se rapprocher des métropoles, la taille de la famille, ses recompositions, entrainent des changements et besoins nouveaux tout au long de la vie.

Se loger implique la recherche d'une qualité de vie, d'un lieu d'équilibre pour soi et sa famille dans un cadre environnemental ouvert, gratifiant, sécurisant.

Ces paramètres posent la question de la transformation et de l'adaptation des habitats, ruraux, urbains, périurbains, soldant l'image d'une urbanisation intensive, invasive, verticale, indifférente à l'exigence d'un espace qualitatif, économe, ouvert sur le lien social et le partage.

Avec vingt-cinq préconisations, l'avis évoque des pistes pertinentes pour générer des liens plus forts entre habitat, urbanisme et transition écologique, entre populations et modes de vie, entre une ville plus verte, plus fleurie, plus accueillante de ses habitants, de la faune et de la flore, apportant art de vivre, qualité de vie, consommation raisonnée d'énergie, et osmose entre habitants et vivant.

La CFTC approuve particulièrement la recommandation faite de penser l'urbanisme avec le vivant et d'encourager la biodiversité par l'importance du paysage dans la ville, ainsi que la création de plus d'éco-quartiers.

Le doublement du chèque énergie, la valorisation de la valeur marchande des biens, les programmes de végétalisation des murs et toits, l'implantation d'arbres sont des préconisations de

L'avis rappelle que pour une bonne insertion sociale, professionnelle, les mobilités doivent s'assurer de façon fluide, par la promotion du covoiturage, en tenant compte des temps complexes, notamment des femmes, ou des hommes, lorsqu'ils ont à assurer le trajet du travail, les courses, l'accompagnement des enfants, la visite aux parents.

Il attire l'attention sur les besoins des personnes en situation de handicaps, ou en perte d'autonomie. Ceci vaut pour la ville comme pour la campagne.

Des espaces ruraux délaissés, éloignés des lieux d'échange, avec peu de services publics, de lieux de soins et de commerces rompent l'égalité des territoires, en créant déclassement et vulnérabilité.

La CFTC approuve l'offre d'une politique vigoureuse, pour maintenir l'accès aux soins, le commerce de proximité, l'accès internet, le développement du télétravail.

Dans les régions ultramarines, la CFTC soutient les propositions pour rompre avec un habitat précaire, indigne, ou défaillant face aux risques. Pour toutes ces raisons, Le groupe CFTC a voté cet avis.